

2008/159 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE LYON AU SEIN DU COMITE DIRECTEUR DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DU RHONE (DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 8 avril 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

«L'article 5 des statuts de cette association fixe la composition du Comité directeur chargé d'administrer l'Association. La Ville de Lyon dispose de 9 sièges dans le collège des communes. Chaque collectivité doit désigner ses représentants conformément au nombre de sièges dont elle dispose, chaque titulaire ayant un suppléant en cas de vacances.

Je vous propose les candidatures suivantes :

Titulaires

- Gérard COLLOMB
- Alain GIORDANO
- Yves FOURNEL
- Dominique BOLLIET
- Jean Pierre FLACONNECHE
- Nathalie PERRIN-GILBERT
- Thierry PHILIP
- Denis BROLIQUIER
- Jean Jacques DAVID

Suppléants

- Gérard CLAISSE
- Gilles BUNA
- Alexandrine PESSON
- Hubert JULIEN-LAFERRIERE
- Christian COULON
- Anne Sophie CONDEMINE
- Gilles VESCO
- Christophe GEOURJON
- Patrick HUGUET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le statut de l'Association ;

Vu le résultat des scrutins auxquels il a été procédé ;

**DELIBERE**

Sont désignés pour représenter la Ville de Lyon au sein du Conseil d'Administration de l'Association des Maires du Rhône :

Titulaires

- Gérard COLLOMB
- Alain GIORDANO
- Yves FOURNEL
- Dominique BOLLIET
- Jean Pierre FLACONNECHE
- Nathalie PERRIN-GILBERT
- Thierry PHILIP
- Denis BROLIQUIER
- Jean Jacques DAVID

Suppléants

- Gérard CLAISSE
- Gilles BUNA
- Alexandrine PESSON
- Hubert JULIEN-LAFERRIERE
- Christian COULON
- Anne Sophie CONDEMINÉ
- Gilles VESCO
- Christophe GEOURJON
- Patrick HUGUET

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

G. COLLOMB